

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_103 : ZONE D'ACTIVITES ALBIPOLE – CESSION À MENUISERIE ESCRIVE–
PARCELLE AM 158 - MODIFICATION.

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Marie-Claire MALROUX

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

**N° DEL2017_103 : ZONE D'ACTIVITES ALBIPOLE – CESSIION À MENUISERIE
ESCRIVE– PARCELLE AM 158 - MODIFICATION.**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

Lors du conseil communautaire en date du 6 octobre 2016, vous avez approuvé la vente de la parcelle AM 258 d'une surface de 2 485 m² située à l'ouest de la ZA ALBIPOLE à Mrs Escriva et Pasquier pour développer conjointement leurs entreprises.

Depuis la fin de l'année dernière, la menuiserie Escriva a gagné plusieurs marchés sur la région confortant ainsi sa place dans la réhabilitation du patrimoine immobilier. Le projet de développement a évolué et M. Pasquier a souhaité modifier son partenariat afin de laisser plus d'initiatives à M. Escriva.

Il convient par suite de modifier la délibération afin que la vente ne se fasse qu'au profit de M. Escriva ou à toute personne morale s'y substituant pour la réalisation du projet de menuiserie. Je vous précise que M. Escriva envisage la création de 3 à 4 emplois supplémentaires sur 3 ans comme prévu initialement.

Cette cession contribuera à maintenir un savoir-faire pour le façonnage du bois de haute qualité en lien avec le niveau d'exigence que requiert un patrimoine comme celui de la ville d'Albi.

Le prix de cession est inchangé à 20 €/HT/m², identique à celui des autres parcelles cédées sur cette partie de la zone pour des emplois industriels.

Je vous rappelle que le montant de cette cession s'élève à 49 700 € HT TVA en sus pour les 2 485 m² de cette parcelle sous réserve d'un document d'arpentage.

Il vous est demandé

- D'approuver la cession de la parcelle AM n°158, de la ZA ALBIPOLE, à M. Xavier Escriva ou à toute personne morale s'y substituant afin de concrétiser son projet de développement.
- De fixer le prix à 20 € HT/m² compte tenu de la configuration de cette parcelle, de l'activité exercée et des créations d'emplois prévues.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de France Domaines en date du 22/08/2016,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 08 juin 2017,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente le développement des entreprises locales et la création d'emplois et le maintien d'ouvriers hautement qualifiés pour l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession de la parcelle AM n° 158, de la ZA ALBIPOLE, à M. Xavier Escrive ou à toute personne morale s'y substituant afin de concrétiser son projet de développement.

FIXE le prix de vente à 20 € par m² TVA en sus, soit un montant de cession estimé à 49 700 € HT, TVA en sus sous réserve d'un document d'arpentage.

DIT que la délibération 4-157-2016 du 6 octobre 2016 est rapportée.

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE